

1 TABLEAU DES USAGES AUTORISES

Pas d'application en automne sur sol alcalin sur céréales

Usage	Cultures rattachées	Doses maximum d'emploi (g/ha)	Période d'emploi	Nombre maximum d'emploi	Type de sols	Stade d'application	Délai avant récolte	Zone non traitée aquatique (m)	Zone non traitée plantes non cibles (m)
Blé - désherbage	Blé tendre et blé dur d'hiver, Epeautre, triticale	30	Printemps	1/an	Acides	BBCH13- BBCH39	F (BBCH 39 maximum)	5	5
		30	Printemps	1 tous les 2 ans	Alcalins				
		20	Automne	1/an	Acides				
Orge - désherbage	Orge de printemps et orge d'hiver	30	Printemps	1/an	Acides	BBCH13- BBCH39	F (BBCH 39 maximum)	5	5
		30	Printemps	1 tous les 2 ans	Alcalins				
	Orge d'hiver	20	Automne	1/an	Acides				
Seigle - désherbage	Seigle d'hiver	30	Printemps	1/an	Acides	BBCH13- BBCH39	F (BBCH 39 maximum)	5	5
		30	Printemps	1 tous les 2 ans	Alcalins				
		20	Automne	1/an	Acides				
Jachères et cultures intermédiaires Traitement des parties aériennes Limitation de la pousse et de la fructification	Trèfle incarnat, Trèfle violet, Trèfle d'Alexandrie, Navette fourragère	15	/	1/an	/	/	Délai de rentrée du bétail : 10 jours	5	5
	Moutarde blanche, Phacélie, trèfle blanc, Vesce commune, Trèfle de perse	10	/	1/an	/	/	Délai de rentrée du bétail : 10 jours	5	5
	Jachère spontanée	20	/	1/an	/	/	Délai de rentrée du bétail : 10 jours	5	5

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>
 NUFARM SAS préconise l'utilisation de ce produit uniquement sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur

2 MODE D'ACTION

PRIMA STAR® est un herbicide de post-levée de la famille des sulfonurées, destiné au désherbage anti-dicotylédones des céréales. Il agit en inhibant la synthèse de l'acétolactate synthétase (ALS) (Groupe HRAC B), ce qui stoppe immédiatement la croissance des plantes sensibles et supprime ainsi toute compétition avec la culture en place. Les adventices traitées disparaissent ensuite progressivement.

Nombre maximal d'applications pour le désherbage des céréales :

Sur sols acides (pH<7) : 1 application par an

Sur sols alcalins (pH>7) : 1 application tous les deux ans

AMM : 2110103
Composition : 750 g/kg (75% p/p de tribénuron-méthyl)
Formulation : Granulé dispersable (WG)
Famille de produit : herbicide

Jachères et cultures intermédiaires Traitement des parties aériennes Limitation de la pousse et de la fructification	Dose homologuée	Délai de ré-entrée du bétail	Nombre d'application maximum	Zone non traitée*
Jachères spontanées (toutes cultures)	20 g/ha	10 jours	1	5 mètres
Trèfle violet	15 g/ha			
Trèfle incarnat				
Trèfle d'Alexandrie				
Navette fourragère	10 g/ha			
Trèfle blanc				
Trèfle de Perse				
Moutarde blanche				
Phacélie				
Verse commune				

Zone non traitée par rapport aux points d'eau et aux zones non cultivées adjacentes.

Nufarm SAS déconseille l'usage de la spécialité **PRIMA STAR®** sur les cultures suivantes utilisées en tant que jachère : bromes sitchensis et cathartique – cresson alénois – dactyle – fétuques (rouge, ovine, élevée, des prés) – fléole des prés- gessecommune – lupins blanc et comicule – medicago – mellilot – minette – moha- pâturin commun – radis fourrager – ray grass (italien, hybride, anglais) – sainfoin - serradelle

3 CONDITIONS D'APPLICATIONS

PRIMA STAR® s'utilise sur des cultures en bon état végétatif. Ne pas appliquer sur une culture souffrant d'un stress dû à la sécheresse, l'excès d'eau, des températures basses, une attaque parasitaire, une carence minérale, une compaction du sol ou tout autre facteur réduisant la croissance de la culture. Pour une efficacité optimale, il est conseillé de traiter sur plantes sèches.

Sur céréales : **PRIMA STAR®** est sélectif de toutes les variétés actuelles de blé, épeautre, triticales, orge et seigle. Pour toute variété nouvellement inscrite au catalogue, consulter votre conseiller technique habituel.

Dicotylédones annuelles jeunes	Spectre d'efficacité à 30 g/ha
Anthriscue (faux persil)	Très sensibles (>95%)
Alchémille	
Anthémis	
Arabette	
Capselle	
Carotte sauvage	
Céraiste	
Coquelicots	
Lamiers	
Matricaires	
Mouron (stellaire)	
Moutarde (sanve)	
Myosotis	
Muflier des champs	
Ravenette	
Renoncule	
Repousses de cultures (betteraves, colza, endive, tournesol)	
Scandix peigne de Vénus	
Séneçon	
Valérianelle	
Bleuet	Sensibles (85-95%)
Fumeterre	
Géraniums	

Dicotylédones annuelles jeunes	Spectre d'efficacité à 30 g/ha
Grémil	Sensibles (85-95%)
Miroir de Vénus	
Pensée	
Renouées (liseron, des oiseaux)	
Véronique de Perse	
Ethuse fausse-ciguë	Moyennement sensibles (70-85%)
Gaillet	
Lampsans	
Véroniques (feuille de lierre, des champs)	Peu sensibles (<70%)

Dicotylédones vivaces (levées au moment de l'application)	Spectre d'efficacité à 30 g/ha
Chardons	Très sensibles (>95%)
Ortie	
Achillée	Sensibles (85-95%)
Armoise	
Grande consoude	
Laiteron	
Rumex petite oseille	
Tussilage	Moyennement sensibles (70-85%)
Rumex crépu	

Sur jachères : **PRIMA STAR®** est recommandé pour la maîtrise de la végétation des couverts de jachère spontanée, à la dose de 20 g/ha. Sur jachères semées, **PRIMA STAR®** est recommandé pour la limitation de la pousse et de la fructification des espèces suivantes :

Espèce	Dose recommandée	Stade optimum de traitement
Vesce commune	10 g/ha	25 – 30 cm à début floraison
Phacélie		Début à mi-floraison
Trèfle blanc		
Trèfle de Perse		
Moutarde blanche		
Navette fourragère	15 g/ha	20 – 30 cm à début floraison
Trèfle violet		Début à mi-floraison
Trèfle incarnat		
Trèfle d'Alexandrie		

4 PRECAUTIONS D'EMPLOI

Eviter tout recroisement de traitements.

Dans le cas d'utilisation de buses antidérive, respecter les recommandations d'utilisation du fabricant (volume d'eau, pression).

Appliquer **PRIMA STAR®** par temps calme, sans vent (vent inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort). Eviter tout entraînement des gouttelettes de bouillie sur les cultures voisines sensibles (en particulier betterave, pois, tournesol, colza), ainsi que sur les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (espèces dicotylédones).

Eviter les dérives de pulvérisation vers les mares, rivières et fossés. Ne pas traiter à proximité des points d'eau.

Mettre en oeuvre les bonnes pratiques agricoles visant à limiter les risques de dérive. Utiliser des buses adaptées et veiller à la qualité de la pulvérisation.

Eviter l'inhalation de gouttelettes de bouillies.

En cas de recours à des techniques culturales nouvellement mise en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin qu'il puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

5 PREPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser un volume d'eau de 150 à 300 L/ha.

Dans ce cas de la lutte contre les vivaces (chardons en particulier), il convient de respecter un mouillage suffisant et donc d'appliquer un volume d'eau compris entre 250 et 300 L/ha.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **PRIMA STAR®** s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Introduire **PRIMA STAR®** directement par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur étant en fonctionnement. En l'absence d'incorporateur, verser la quantité requise de **PRIMA STAR®** lentement et directement dans le réservoir du pulvérisateur, à demi rempli d'eau, l'agitateur étant en marche. Terminer le remplissage. Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur (clapet anti-retour, dispositif de surverse). Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation. Dans tous les cas, ne pas conserver plus de 24h dans la cuve. Se protéger efficacement (voir le paragraphe sur la protection de l'opérateur).

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel.

Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

6 MELANGES EXTEMPORANES

Les mélanges extemporanés doivent être mise en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

7 CULTURES SUIVANTES OU DE REMPLACEMENT

Cultures suivantes après application sur céréale

Dans le cadre normal de la rotation:

- Après application de **PRIMA STAR®** à la dose maximale de 30 g/ha
- Après application de **PRIMA STAR®** (dose appliquée <20 g de tribenuron-méthyl/ha) en programme avec un produit à base de metsulfuron-méthyl (dose appliquée < 4 g de metsulfuron-méthyl/ha), effectués en cours de saison, sur une même culture

Automne suivant la récolte de la céréale	Printemps suivant la récolte de la céréale
Céréales – Graminées fourragères – Colza – Féverole d’hiver- Pois d’hiver Principaux engrais verts (moutarde, radis)* Couverts de jachère à base de graminées Trèfle (blanc – incarnat – violet – souterrain) Moutarde blanche	Betteraves – Céréales – Endives – Haricots-Lin Maïs, Sorgho – Soja – Pois (protéagineux de conserve) – Pomme de Terre - Tournesol

* Un effet dépressif peut occasionnellement se manifester si les conditions d'implantation sont défavorables.

En l'absence d'informations suffisantes, l'implantation de toute autre culture est déconseillée dans les 16 mois qui suivent le traitement avec **PRIMA STAR®**.

Après **PRIMA STAR®** à la dose maximale de 20 g/ha en programme avec une spécialité apportant au maximum 15 g/ha d'amidosulfuron

Automne suivant la récolte de la céréale	Printemps suivant la récolte de la céréale
Céréales Graminées fourragères Colza d’hiver	Betteraves industrielles – Endives – Maïs - Soja – Pois protéagineux – Pomme de Terre (sauf pomme de terre de plant) - Tournesol

Après **PRIMA STAR®** à la dose maximale de 30 g/ha en programme avec une spécialité apportant au maximum 10 g/ha de flupyrsulfuron-méthyl

Automne suivant la récolte de la céréale	Printemps suivant la récolte de la céréale
Céréales - Graminées fourragères Colza d’hiver	Betteraves – Maïs - Pois – Pomme de Terre - Tournesol

* Un effet dépressif peut occasionnellement se manifester si les conditions d'implantation sont défavorables.

En l'absence d'informations suffisantes, l'implantation de toute autre culture est déconseillée dans les 16 mois qui suivent le traitement avec **PRIMA STAR®**.

Après **PRIMA STAR®** à la dose maximale de 20 g/ha en programme avec une spécialité apportant au maximum 15 g/ha d'amidosulfuron

Type de jachère	Avant fin mai	Après fin mai et jusqu'à fin septembre
Après un couvert semé	<u>A l'automne :</u> Céréales – Colza- Féverole d'hiver- Graminées fourragères- Pois d'hiver <u>Au printemps suivant :</u> Betteraves – Céréales de printemps – Endive – Haricot- Lin Maïs – Pois de conserve et protéagineux – Pomme de Terre – Soja – Sorgho- Tournesol	<u>A l'automne :</u> Céréales Graminées fourragères <u>Au printemps suivant :</u> Céréales de printemps Graminées fourragères Maïs – Pois protéagineux Sorgho- Tournesol

Type de jachère	Avant fin mai	Après fin mai et jusqu'à fin septembre
Après un couvert spontané	<u>A l'automne :</u> Céréales –Graminées fourragères <u>Au printemps suivant :</u> Betteraves – Céréales de printemps – Graminées fourragères – Maïs – Pois - Sorgho- Tournesol	<u>A l'automne :</u> Céréales –Graminées fourragères <u>Au printemps suivant :</u> Céréales de printemps – Graminées fourragères – Maïs – Pois protéagineux - Sorgho- Tournesol

Cultures de remplacement

- En cas de destruction accidentelle de la céréales, il est possible de semer du blé tendre, du blé dur, de l'orge de printemps 3 semaines après l'application de **PRIMA STAR®**.
- En cas de destruction accidentelle d'une céréale traitée à l'automne, il est également possible de semer du maïs. Pour l'implantation de toute autre culture, consulter votre conseiller technique habituel.

9 STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

10 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

- Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation.
- Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles.
- Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.
- En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage / déshabillage).
- Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.
- Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523 – 1 +A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2) (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27 065	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1				

* En cas d'intervention à l'extérieur, dans ce cas les gants doivent être stockés et portés à l'extérieur de la cabine.

11 NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

La sécurité d'un pulvérisateur propre en 3 étapes de rinçage

1ère étape

- La totalité de l'appareil doit être rincé à l'eau claire et le fond de cuve dilué par l'ajout d'un volume d'eau au moins égale à 5 fois le volume du fond de cuve
- Ce rinçage peut se faire à la parcelle ou sur une aire sécurisée
- Vidanger le pulvérisateur

2ème étape

- Rincer immédiatement 2 fois à l'eau claire la cuve, le tuyau et la rampe à l'aide d'une quantité d'eau au moins égale à 10% de la capacité de la cuve
- Ajouter lors du premier rinçage un nettoyant spécial sulfonylurées
- Eliminer tous les dépôts visibles
- Vidanger le pulvérisateur

3ème étape

- Démontez et nettoyez à l'eau claire les buses et les filtres

En cas de mélange avec une (ou plusieurs spécialités) pour laquelle / lesquelles un processus de rinçage est indiqué, se reporter à l'étiquette la plus contraignante des spécialités mélangées



12 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux

13 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

14 PREMIER SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

15 AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.



PRIMA STAR®



HERBICIDE

16 CLASSEMENT



ATTENTION

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P273: Eviter le rejet dans l'environnement.

P391: Recueillir le produit répandu.

P501: Eliminer le contenu et le récipient dans une installation agréée pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale.

Délai de réentrée: 6 heures après traitement

SPe2: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du tribénon-méthyl sur sols alcalins (pH inférieur à 7) en automne à une dose supérieure ou égale à 15g/ha de tribénon-méthyl

SPe2: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du tribénon-méthyl sur sols alcalins (pH inférieur à 7) au printemps plus d'une fois tous les deux ans à une dose supérieure ou égale à 22,5 g/ha de tribénon-méthyl

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3: Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SP1 – Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation de seaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

EUH208 : Contient du tribénon-méthyle. Peut produire une réaction allergique

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com. Décembre 2020. Annule et remplace toutes versions précédentes.

Nufarm s.a.s

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes
Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

 **Nufarm**
Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.